

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE)  
DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION EN POLOGNE DU 3 AU 6 JUIN 2018**

Résumé : Dans le cadre du partenariat entre le Département et le Powiat de Wroclaw, il vous est proposé d'approuver le déplacement d'une délégation d'élus et d'agents départementaux en Pologne du 3 au 6 juin 2018. Outre l'organisation de la réunion annuelle du comité mixte, instance de pilotage du partenariat entre les deux collectivités, le déplacement vise un échange d'expériences dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées en voie de dépendance. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 16 mars 2018.

Le Powiat de Wroclaw, partenaire du Département depuis 2001, invite une délégation départementale en Pologne du 3 au 6 juin 2018 pour un échange d'expériences dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées en voie de dépendance. Ce déplacement permettra également l'organisation de la réunion du comité mixte, instance qui se réunit chaque année pour piloter le partenariat entre les deux collectivités.

La délégation départementale devrait être composée de :

- Mme la Présidente Brigitte KLINKERT ;
- M. Michel HABIG, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et membre du comité mixte ;
- M. Pierre VOGT, Conseiller départemental et membre du comité mixte ;
- 2 agents de la Direction de l'Autonomie ;
- 1 agent du service Prospective et Politique Européenne de la Direction Europe, Attractivité et Aménagement.

En cas de désistement ou d'empêchement, un élu pourra être remplacé par un autre. Il en va de même pour les agents du Département. Ces remplacements devront se faire dans la limite du nombre de places initialement prévu.

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département et le Powiat de Wroclaw, l'hébergement et les repas sur place seront pris en charge par notre partenaire polonais.

Les autres dépenses induites sont évaluées à 3 500 € et se décomposent ainsi :

- les frais de déplacement des élus sont évalués à 1 200 € (soit 400 € par personne) et seront imputés sur le programme J618/3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532 du budget départemental 2018 ;
- les frais de déplacement des agents du Département sont évalués à 1 200 € (soit 400 € par personne) et seront imputés sur le programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental 2018 ;
- les frais de location d'un véhicule du 3 au 6 juin 2018 sont évalués à 400 € et seront imputés sur le programme J613/32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental 2018 ;
- les frais de traduction, évalués à 200 €, seront imputés sur le programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du budget départemental 2018 ;
- les frais de représentation, évalués à 500 €, seront imputés sur le programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 du budget départemental 2018.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver :

- l'opportunité de ce déplacement ;
- la composition de la délégation ;
- la possibilité de remplacer, en cas de désistement, un élu par un autre élu, dans la limite du nombre de places prévu initialement ;
- la prise en charge budgétaire des frais générés par cette action, évalués à 3 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT